

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PAYS DE GRASSE**

**Conseil Communautaire
Vendredi 14 décembre 2018**

délib. DL2018_192

**PARKING INTERMODAL A MOUANS-SARTOUX
Lancement de la phase chantier**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement"

Nous avons longuement débattu de ce projet de son coût et de son origine lors du conseil communautaire du 9 juin dernier.

Je voudrais simplement rappeler en préambule ce nous avons dit à ce moment là, parce que c'est **la clé d'un dossier qui est aussi empoisonné que financièrement insoutenable pour notre agglomération.**

Nous ne discutons pas du bien fondé -municipal- de ce parking. C'est l'affaire souveraine du conseil municipal de Mouans-Sartoux et de ses contribuables.

Ce que nous remettons en cause, c'est **la réalité de son "intérêt communautaire".**

Car en réalité, **il s'agit ni plus ni moins que d'une compensation issue de l'accord bancal autour du "fonds de concours" qui avait été passé par M. Leleux et les représentants des communes de Mouans-Sartoux et Pégomas et dont la délibération qui le fondait, il faut le rappeler, a été annulée par le Tribunal Administratif le 24 février 2016.**

Alors, on propose aujourd'hui au conseil communautaire de **sortir d'une situation bancaire -et dans laquelle les revendications des communes de Mouans-Sartoux et de Pégomas sont justifiées- par des mesures et un projet tout aussi bancaux.**

Nous ne pensons pas qu'il soit de bonne gestion de poursuivre **ces logiques de cotes mal taillées qui sont contraires aussi bien à la transparence qu'au respect de l'intérêt communautaire et de toutes les communes.**

La Commission d'Appels d'Offres de la commune de Mouans-Sartoux réunie le 16 novembre a donc proposé de retenir 7 lots pour un montant de 7 558 570 € auxquels il faudra ajouter le lot 4 (qui a été infructueux) : 376 617 €. Soit **7 935 187 €**.

C'est très légèrement inférieur à l'estimation qui était de 8 185 109 €. Mais nous restons dans le même ordre de grandeur.

Sur ce total, **le plan de financement prévoit que la Communauté d'Agglomération contribue à hauteur de 4 511 147 €** qui serait financés par **un nouvel emprunt** dont le remboursement annuel sera **à la charge du budget communautaire**.

Question 1:

Est-il de bonne gestion, quand on est dans la situation qui est celle de notre agglomération -c'est à dire la mise en Réseau d'alerte financière par les services de l'Etat- **d'alourdir encore notre endettement**, le service de la dette et de rallonger le nombre d'annuités de désendettement ?
Notre réponse est non.

Question 2:

Notre conseil d'agglomération doit-il se sentir tenu par des accords bancals -et à la limite de la légalité- réalisés dans le cadre de la CAPAP avant le 1er janvier 2014, date de la fusion entre nos trois intercommunalités ?
Notre réponse est non.

Question 3:

Le coût unitaire de la place de parking est de 35 374 € (8 666 869 €: 245). Si chaque commune est libre en fonction de ses besoins et de sa situation financière de réaliser les projets qu'elle décide avec son budget, notre communauté d'agglomération peut-elle **accepter un tel investissement -qui plombera pour des années nos capacités financières ?**
Notre réponse est non.

Nous votons donc **contre la validation de ce plan de financement et, évidemment contre l'inscription de ces dépenses au Budget Primitif 2019 et suivants.**

En même temps, **nous demandons un vote à bulletin secret** afin que chacun puisse se déterminer en toute liberté.